



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 06.03.2009 L'an deux mille neuf et le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mr BOUDES, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIE, Melle PORTAL, Mmes ESPIE, THUEL, Mr LE ROCH.

**Absents**: Mr DELPOUX, Mme DESFARGES-CARRERE, Mrs RASKOPF, DELBES, Mme RAHOU.

N° 09/49

**Secrétaire** : Mme BORIES.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

#### PRIME DU PERSONNEL COMMUNAL

Il est proposé de reconduire au titre de l'exercice 2009 le montant de la prime attribuée au personnel communal qui avait été fixée comme suit :

- 343 euros aux agents employés à temps complet
- 282 euros aux agents employés à temps non complet.

*Adopté à l'unanimité*

VU la délibération n° 98/129 fixant le montant de la prime pour le personnel à temps complet et pour le personnel à temps non complet,

VU la délibération n° 98/130 relative aux conditions d'attribution de cette prime,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de reconduire au titre de l'exercice 2009 le montant de la prime attribuée au personnel communal telle que définie ci-dessus.

DIT que cette prime sera versée au personnel au mois de novembre 2009.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009  
Jacques LASSERRE  
Maire,